L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 MARS 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 93, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 31 MARS

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.

Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

Réception Publique de Kossuth.

[illegible] SUR LA PLACE LAFAYETTE—DISCOURS DE KOSSUTH.

Une foule immense s'était portée hier soir sur la Place Lafayette pour assister à la réception publique de Kossuth et entendre le discours du chef des Magyars. Une pluie fine accompagnée de violentes bourrasques n'avait pas [illegible] les arrangemens qu'avait pris le comité. Longtemps avant l'heure indiquée toutes les parties de la vaste enceinte étaient encombrées, et lorsque M. Flanders est monté sur l'estrade pour ouvrir le meeting les rangs se sont pressés et le silence a remplacé le bruit animé des conversations.

Le bureau a été composé de la manière suivante:

PRESIDENT:
A. D. CROSSMAN.

VICE PRESIDENTS:

MM. James H. Caldwell, J. Genois, P. Soulé, E. Bouligny, C. Gayarré, J. B. Plauché, [illegible] La Sère, C. Roselius, A. Grailhe, J. L. Lewis, Seth Barton, B. Marigny, M. M. Pal[illegible], J. B. Dolbonde, P. G. Mackey, R. B. Sy[illegible], F. Stewerson, C. D. Yancey, P. G. Col[illegible], Louis Lebeau, N. Vignie, E. Barthe[illegible], P. W. Sewell, Alfred Hennen, J. J. La[illegible], A. Derbes, J. A. Watkins, W. P. Converse, D. Labatut, [illegible] Overton, P. Walton.

SECRETAIRES:

MM. Alexander Walker, L. Heyligher, G. Lanaque, [illegible], G. M. Burke.

Quelques instans après l'organisation du meeting, Kossuth a paru sur l'estrade et a été accueilli par de formidables salves d'applaudissemens. Le silence s'étant enfin rétabli, M. Monn s'est présenté et a souhaité en excellens termes la bienvenue à l'ancien gouverneur de la Hongrie.

Kossuth s'est alors présenté à son tour sur le bord de l'estrade et après avoir salué la foule qui avait de nouveau éclaté en bravos, il a prononcé d'une voix ferme le discours suivant que nous traduisons en entier de l'anglais et que les [illegible] de la multitude ont à maintes reprises interrompu.

Messieurs,

Ayant l'honneur d'être l'hôte de la ville du Croissant, je me rappelle à propos que chez le peuple qui porte ce symbole sur ses bannières le mot hospitalité veut dire protection contre la malveillance et l'injustice. Chez ce peuple recevoir un hôte, c'est s'engager par parole et par action à protéger l'homme qui en passant le seuil de votre porte vous devient sacré. J'espère, messieurs, que les citoyens de la ville du Croissant ne refuseront pas cette protection à l'homme qui n'est point venu s'imposer à vous, mais qui est devenu votre hôte que d'après votre propre invitation. Voilà pourquoi, je réclame aujourd'hui votre protection, en face du ciel, non contre l'ambition qui s'attache à ma personne, mais [illegible] pour la supporter, mais contre l'injustice qui me poursuit.

Bien que je sois intimement convaincu que [illegible] et les principes que je soutiens sont [illegible] vrais, mais dans le cas où le peuple des Etats-Unis ne les accepterait pas, qu'ils favorisent [illegible] la cause de ma chère patrie [illegible] des nations opprimées de l'Europe et en général de la liberté, de l'indépendance et du gouvernement populaire, bien [illegible] aussi en mon âme et conscience que [illegible] principes n'est pas moins nécessaire aux intérêts vitaux des Etats-Unis [illegible] principalement aux Etats du Sud, [illegible]—je le crois également [illegible] les dangers, des complications politiques et commerciales, la guerre [illegible] je suis convaincu de tout cela [illegible] de l'opposition que je rencontre [illegible] C'est une conséquence nécessaire de la nature et de la faiblesse de l'homme. Il n'y a pas une vérité qui n'ait trouvé ses contradicteurs. La divine doctrine de Notre Sauveur a été combattue. [illegible]

[illegible] que je ne puis pas par conséquent de parler [illegible] sur l'humanité. Que mes adversaires [illegible] la faiblesse, s'ils le peuvent [illegible] impartial de l'histoire, je resterai [illegible] la défense d'une cause juste.

[illegible] pas votre protection contre l'opposition que je rencontre, mais contre la calomnie qui dénature mes principes, qui dénature mes intentions [illegible] C'est par de pareilles [illegible] que mes ennemis cherchent encore [illegible] l'opinion publique et changent les cœurs des gens [illegible] les instincts du peuple sont tels qu'ils seraient [illegible] le noble et le juste [illegible] ont toujours du côté de la justice.

Je crois, messieurs, qu'il est contraire au respect [illegible] du peuple souverain de ce pays d'égarer [illegible] et de surprendre sa religion en s'appuyant sur l'erreur et la mauvaise foi. Ce n'est pas généreux, messieurs. Non seulement vous me portez préjudice par là, et sans juste raison, mais vous vous faites presque injure à vous-mêmes. Le mensonge est le vice habituel du despotisme. Que les Rois, que les Empereurs [illegible] c'est une arme, c'est [illegible] des Républicains, à quelque parti [illegible] appartiennent, doivent avoir trop d'orgueil [illegible] pour descendre si bas.

C'est contre ce stratagème de mes ennemis que je proteste. Je proteste publiquement devant Dieu et devant le peuple souverain. Comme votre hôte invité par vous et ayant franchi le seuil de votre hospitalité, je demande la protection de votre générosité.

Messieurs, il n'y a rien de plus noble dans le caractère d'un peuple libre que la susceptibilité [illegible] et de l'honneur des citoyens distingués qui ont bien mérité du pays. Malheur au peuple qui n'honore pas ses grands hommes! Malheur au peuple qui ne se sent pas atteint par l'insulte adressée à ses grands hommes! L'honneur des bons et des grands citoyens n'est pas une question de parti, il doit être considéré comme le bien commun de la nation. Un peuple qui ne pourrait pas ainsi, et qui n'honorerait pas ses grands hommes, ne mérite pas d'en avoir.

C'est ce sentiment éminemment républicain qui a été mis [illegible] pour empêcher que le peuple n'accueillît cordialement le pauvre [illegible] que vous avez appelé dans votre ville, [illegible] êtes animés de sympathie pour la noble cause de mon pays.

Permettez-moi de m'expliquer en présence de cet imposant tribunal auquel je m'adresse [illegible] je suis victime de la malveillance.

J'eus l'honneur, à Washington, de voir M. Clay. Cet éminent citoyen est, m'a-t-on dit, fort âgé, et personne ne vous comprend mieux que moi. Je n'ai d'autre crainte que [illegible] de M. Clay ne se souillera donc [illegible] homme. Ce n'est pas pour [illegible] les suffrages ni ceux de l'homme re[illegible] que je parle que je déclare parta[illegible] Je le dis parce [illegible] Puisse Dieu conserver ses [illegible] Nous nous sommes trouvés ensemble, [illegible] cette entrevue ne s'ef[illegible] Il y avait entre nous [illegible] souffrait alors lorsque [illegible] M. Clay, certains doute [illegible] se tenant droit comme [illegible] M. Clay [illegible] moins sur nos têtes et [illegible] bénédiction d'un mourant [illegible] la patrie qui saigne en [illegible] pour l'histoire.

Dans le cours de notre intéressante entrevue il a été avec son énergie accoutumée le terrain de la politique et exprima des vues sur lesquelles je n'étais pas d'accord avec lui, mais tel est le respect dont je suis pénétré pour l'illustre vieillard, que pour rien au monde je n'aurais voulu hasarder un seul mot qui put donner et ajouter par conséquent à ses souffrances physiques. Je ne répondis pas non plus, parce que c'était une entrevue intime. Je crois que toute autre personne ayant égard aux convenances en agit comme moi dans cette circonstance—Mais parmi les personnes présentes, il s'en est trouvé une, je ne sais vraiment pas laquelle, mais ce n'est certes pas M. Clay, qui n'y a pas mis la même délicatesse et publia tout au long dans les journaux les moindres circonstances de l'entrevue. On m'y fait jouer un singulier rôle.—On dirait à lire ce rapport, que j'ai été incapable de rien répondre à mon illustre interlocuteur et que j'ai par mon silence condamné ma propre cause. Est-ce sous un pareil jour que je dois paraître devant le peuple de cette grande république?

Messieurs, la cause que je plaide n'est pas une cause personnelle. C'est la cause de mon malheureux pays et de plusieurs millions d'opprimés, celle de toutes les nations de la chrétienté et conséquemment la vôtre même. Se faire avocat de cette grande et sainte cause, c'est prendre l'engagement de ne point l'abandonner tant que l'on est convaincu de sa justice et de sa bonté. M. Clay lui-même est trop distingué, trop juste pour revendiquer le privilège de l'infaillibilité. Il n'y a que Dieu qui ne se trompe jamais. M. Clay a souvent rencontré dans le cours de sa brillante carrière des hommes dont les opinions ne s'accordaient pas avec les siennes, mais il ne serait pas si grand s'il s'en était offensé. Je me rappelle que le jour où l'Amérique perdit un de ses plus célèbres hommes d'Etat qui bien souvent s'était opposé aux vues de M. Clay, ce fut M. Clay lui-même qui rendit un dernier et éclatant hommage à la vertu de son adversaire décédé.

Je me suis donc vu obligé pour obéir au sentiment de l'honneur, du devoir et de ma conscience de répondre en quelques mots bien respectueux au discours de M. Clay que l'on venait de publier et qui, si j'avais gardé le silence, eut pu nuire à la cause sainte que je soutiens. C'est à Louisville, dans l'Etat du Kentucky, que j'ai pris la parole. Je suis persuadé que tout homme eût fait de même à ma place. Peut-être mieux que moi sans doute mais non avec plus de délicatesse, plus de loyauté, plus de respectueuse réserve.

Permettez-moi de rapporter mot à mot ce que j'ai dit sur ce sujet dans mon discours à Louisville.

« Je saisirai cette occasion de rappeler brièvement ici l'assertion d'un homme d'Etat américain qui occupe un rang distingué dans nos affections et dans mon estime. Il a déclaré que si vous suiviez la ligne que je vous recommande, les despotes européens, suivant votre exemple interviendraient dans vos affaires et se ligueraient contre vous à l'heure de votre faiblesse et de votre épuisement. Vraiment, je suis en peine de comprendre ce qu'il avance là. Est-ce l'intervention que je demande? Non, c'est précisément le contraire. Je demande ceci, que vous proclamiez que votre existence nationale reposant sur ce principe de l'éternelle loi de nature que toute nation a le droit de régler ses affaires intérieures, ses institutions et son gouvernement, vous ne pouvez pas assister avec indifférence à la coalition que forment les puissances absolues pour détruire votre principe, le principe de la loi de nature; que vous protestez par conséquent contre la violation de ce principe par l'intervention étrangère. Je ne vois pas comment les pouvoirs despotiques pourraient prendre votre conduite pour un prétexte d'intervention. Ce n'est pas ainsi que je raisonne. Si vous restez spectateurs indifférens de la violation du droit des gens, vous établissez un précédent qui fera désormais partie de ce même droit des gens, et le jour viendra où les despotes régnans sur toute l'Europe opprimée vous le rappellera en vous disant:—La Russie est intervenue en Hongrie parce qu'elle a considéré l'exemple donné par la Hongrie comme dangereux pour la Russie. L'Amérique a reconnu tacitement le droit de cette intervention. La France est intervenue à Rome, parce que l'exemple de la démocratie romaine lui paraissait dangereux. L'Amérique a encore gardé le silence. Les gouvernemens absolus, dans le but de sauvegarder leur droit divin, ont formé une sainte alliance pour combattre le républicanisme et l'esprit révolutionnaire. Et l'Amérique n'a pas protesté.

Donc le principe de l'intervention étrangère est devenu, du consentement de tous les nations et même de l'Amérique, partie intégrante du Droit des Gens.—Et les puissances absolues en vous rappelant les faits que je viens d'énoncer tiendront le même langage que l'homme d'Etat éminent auquel je fais allusion.—Vous avez abjuré les conditions propres de votre existence nationale. Vous avez consenti à l'altération du droit des gens. L'existence de votre république est pour nous un danger. C'est pourquoi, convaincus que vos doctrines anarchiques (c'est à dire républicaines) sont subversives de tout ordre, et que les principes monarchiques sont essentiels à la paix, à la sécurité et au bonheur de nos sujets, nous supprimons le terrain où a poussé cette ivraie, nous vous écraserons comme les propagateurs de doctrines funestes à l'ordre et à la paix publique.»—J'ai cité les propres expressions de M. Clay, celles dont il s'est servi dans une entrevue particulière et qui, contre mon attente ont été livrées à la publicité. Je n'ai pas répondu à M. Clay, par respect et par estime pour lui, et parce que, je le répète, je considérais notre entrevue comme tout amicale et n'ayant pas un caractère public. Aujourd'hui même, obéissant à ce même sentiment du respect que je professe pour M. Clay, je m'abstiendrai de m'étendre plus longuement sur ce sujet, bien que la publicité donnée aux détails de l'entrevue soit de nature à me blesser. Je ne dirai rien de plus. Mais après avoir cité les paroles que vous venez d'entendre, je laisse à l'opinion publique de décider si elles concluent à l'approbation ou à la condamnation d'une protestation nationale contre le principe de l'intervention étrangère. Que ce principe s'établisse grâce à votre concours tacite, et vous verrez si on ne vous l'applique pas tôt ou tard, au moment où la discorde régnera peut-être parmi vous et où la diplomatie secrète de la Russie ainsi que son or trouveront à jouer leur rôle. Soyez persuadés de ce que je vous dis là, et si mes conjectures se réalisent cette puissante Union sera ébranlée jusque dans ses fondemens par ce même principe d'intervention étrangère qui s'établit grâce à votre silence et que les despotes de la terre auront comme règle de conduite.

Voilà les seuls mots que j'ai prononcés et j'espère que j'y ai mis cette respectueuse mesure et cette réserve dont moins que personne je ne voudrais m'écarter. Les plus chauds admirateurs de M. Clay ne le vénèrent pas plus que moi. Quant à ce que j'ai dit touchant la publicité donnée contre mon attente aux détails de l'entrevue, bien qu'il n'y ait eu en cela rien d'indélicat, j'avais pas en vue M. Clay. Je n'ai pas en outre abordé le terrain de la discussion. Je n'étais borné à faire appel à l'opinion publique. Et cependant on a trouvé moyen dans ces observations restreintes d'extraire du venin. Un de mes ennemis gardant l'anonyme a osé m'assassiner devant l'opinion publique en flétrissant ma correspondance à la Nouvelle-Orléans par le télégraphe que j'ai invité M. Clay. On je m'accuse [illegible] au contraire, un sentiment d'hostilité contre un homme [illegible] à mon égard. Votre hôte [illegible] cette invitation, traverse [illegible] pour de reconnaître l'honneur que vous lui avez fait en l'appelant chez vous.

Eh bien! messieurs, ceux qui se sont empressés, sur la foi d'une dépêche télégraphique, de m'accuser d'un acte déloyal, avaient publié mon discours de Louisville ou moins le passage relatif à M. Clay. Si aux résolutions dont j'ai parlé avaient été jointes mes propres paroles, je ne me plaindrais pas. Je dirais:—Eh bien! le peuple sait ce qu'il en est, qu'il juge par lui-même. Il est juste, j'attends son verdict avec confiance.

Mais non. Ce n'est pas ainsi que l'on agit. J'ai prononcé mon discours à Louisville le 6 mars, c'est aujourd'hui le 30, et ceux qui ont si déloyalement accusé et insulté un malheureux proscrit n'ont pas encore rendu hommage à la vérité. Ils ont espéré que leurs lecteurs ne parcouraient pas les autres journaux qui, eux au moins, me rendaient justice. Ils m'abreuvent de calomnies et leurs amis politiques [illegible] ont voilà laissé dans les cœurs une fausse impression et les colonnes de leurs journaux [illegible] que la vérité n'ait été avantageuse.

Voilà ce dont je me plains. Voilà pourquoi j'en appelle à votre justice. Mais non, je ne me plains pas. J'ai une trop haute opinion des citoyens de la Nlle-Orléans, pour penser que j'aurai à souffrir de la malveillance. D'ailleurs s'il devait en être ainsi, je me résignerais. Que mes ennemis triomphent. Quant à moi je préférerais être chassé ignominieusement de votre ville que de chercher à nuire à un adversaire par de semblables moyens.

J'arrive à un sujet de plainte. Laissez-moi vous dire, messieurs, qu'au moment où j'allais quitter l'Angleterre pour les Etats-Unis on m'annonça que je rencontrerais de l'opposition dans les Etats du Sud. Ma réponse fut:—Non, c'est impossible. Les Etats du Sud sont sincèrement attachés à leurs droits particuliers, au principe que chaque nation a le droit de régler ses propres institutions et de diriger ses affaires particulières. C'est le principe que je soutiens, et que je soutiens non seulement pour mon pays mais comme faisant partie du droit des gens. Je le soutiens parce qu'il est menacé, parce que les puissances absolues de l'Europe se sont coalisées pour anéantir partout la doctrine des droits particuliers des Etats, pour y substituer par la violence le principe contraire que tout gouvernement centralise et toute puissance étrangère a le droit d'intervenir contre les droits particuliers des Etats.

C'est contre cette intervention que je m'élève. Je suis à cet égard sur le terrain des Etats du Sud, et je perds ma cause, c'est qu'on auront aussi perdu la leur. C'est pourquoi j'ai dit en Angleterre:—Non, les Etats du Sud ne s'opposeront pas à ma doctrine, car elle est liée à leurs intérêts. Les Etats de l'Est et du Nord me soutiendront *peut-être*, mais les Etats du Sud me soutiendront bien certainement, s'ils ne veulent pas abjurer leurs propres principes.

Et cependant, chose singulière, bien que j'aie de chauds amis politiques dans le Sud, j'ai rencontré plus d'opposition dans le Sud que dans aucune autre partie des Etats-Unis. Comment expliquer ce fait? Permettez-moi de vous le dire, messieurs, et c'est ici mon second sujet de plainte.

Mes ennemis mauvaises contre mes argumens ont eu recours à un autre moyen: ils ont dénaturé les faits, dénaturé les principes. Ils me font soutenir précisément le contraire de ce que je défends. Ils m'accusent de demander l'intervention, moi qui suis corps et âme dévoué au principe de la non-intervention. En outre de quelques secours matériels, je ne demande qu'une chose, c'est de voir le principe de la non-intervention reconnu, car alors mon malheureux pays ne tarderait pas à reconquérir son indépendance et sa liberté. Nous ne demandons à personne de venir combattre pour nous. Nous nous battrons nous même, mais nous voudrions aussi que personne n'intervînt contre nous.

J'élève la voix des profondeurs de la misère de mon pays, et les millions d'opprimés de l'Europe se joignent à moi, pour s'écrier: N'y a-t-il pas une puissance sur la terre qui consente à défendre le droit des gens lorsque tous les despotes de l'Europe s'unissent pour le violer? Et je dis à la grande république des Etats-Unis et je dis surtout aux Etats du Sud: Maintenez le principe des droits particuliers des Etats et du gouvernement d'un peuple par le peuple lui-même; car si ce principe est partout anéanti, la centralisation et l'intervention étrangère vous menaceront. Pourtant malgré les efforts nécessaires que j'ai faits depuis quatre mois, malgré plus de 400 discours que j'ai prononcés et qui ont été publiés par des centaines de journaux tirés à plus de cent mille exemplaires, malgré les résolutions votées par environ mille assemblées publiques et par les législatures de différens Etats, malgré les débats qui ont eu lieu au Sénat, malgré tout cela, on m'accuse d'aimer ce que je hais, de défendre ce à quoi je m'oppose, et de revendiquer ce qui a causé mon exil, ce qui a transformé mon pays en vallée de désolation, ce qui lui a attiré toutes sortes de calamités; on m'accuse en un mot de désirer ce qui est le seul obstacle au rétablissement de l'indépendance, de la liberté et de la prospérité de ma patrie.

C'est triste, profondément triste, en vérité! Mais mes ennemis vous encagent à ne pas me soutenir. Pourquoi? Est-ce parce que je ne suis pas dans le vrai? Oh! non, mais parce que l'adhésion de quelques abolitionnistes est acquise à ma cause. Qu'ai-je donc à faire avec l'abolitionnisme ou l'anti-abolitionnisme? Absolument rien. Je ne m'occupe pas de cela: je ne suis pas citoyen des Etats-Unis. Je n'ai ni la volonté ni le droit de me mêler aux institutions qui vous sont propres. Puisque je revendique pour mes compatriotes le droit de régler entre eux les affaires qui les concernent, je dois respecter le même droit chez les autres. Ce principe est-il avouable ou non? Est-ce ce principe que vous défendez ou non? Si c'est votre principe, et s'il est salutaire, comment pouvez-vous l'abandonner par ce seul motif qu'il est soutenu par ceux avec qui vous êtes en désaccord sur certaines questions intérieures? N'y a-t-il pas des convictions qui nous sont communes à tous? N'êtes-vous pas tous aux Etats-Unis des républicains, quel que soit le parti auquel vous appartenez? Ne voyez-vous pas souvent M. Clemens, de l'Alabama, voter avec M. Seward, de New-York? Si le gouvernement de la Russie s'immisce dans vos institutions républicaines (comme il ne manquera pas de le faire si l'Europe est écrasée), si les puissances despotiques cherchent à établir une monarchie au Mexique (comme elles le tenteront et même dans un pays plus voisin de votre pays, le Mexique), ne vous y opposerez-vous pas parce que des abolitionnistes s'y opposeront également? Ne soutiendrez-vous pas la république parce que les abolitionnistes sont comme vous républicains? Mon Dieu! épargnez ce malheur à l'humanité. Faites que les nations libres de la terre, les seules qui le soient véritablement, ne se suicident point par esprit de parti.

Je dis que si vous maintenez le principe de non intervention et que vous protestiez contre l'intervention, vous ne courrez de chances de guerre qu'autant que l'on fera fi de votre protestation. Mais votre protestation, soyez-en persuadés, ne vous entraînera pas à la guerre. Au contraire, ne protestez pas, et vous serez sûrs d'avoir des différends et d'être tôt ou tard obligés de prendre part à la guerre.

Une protestation pour maintenir le grand principe que chaque nation a le droit de régler ses propres institutions et de se donner le gouvernement qu'il lui plait, une pareille protestation ne vous oblige à rien mais vous laisse libre de faire tout ce que vous désirez. Elle indique seulement votre ligne politique sans rien vous imposer. Vous avez mille moyens d'ajouter au poids de votre protestation sans recourir à la guerre. Vous pouvez, par exemple, reconnaître tout gouvernement de fait établi par une déclaration d'indépendance, ce que vous n'avez pas fait pour la Hongrie et ce qui a grandement contribué à notre chute. Par cette reconnaissance, vous permettez aux nations qui proclament leur indépendance de trafiquer légalement avec vous et d'émettre des lettres de marque.—Vous pouvez établir le principe de la vraie neutralité que vous ne suivez pas, permettez-moi de le dire, messieurs. Le Czar de Russie, l'empereur illégitime d'Autriche, l'usurpateur de France, tous les despotes, en un mot, ont le droit d'armer des vaisseaux, d'enrôler des volontaires pour opprimer leurs propres nationaux. Mais la malheureuse Pologne, la nation française outragée n'ont pas le droit d'en faire autant. Si j'essayais d'organiser une expédition composée uniquement de mes compagnons d'exil, vous m'enverriez en prison pour dix ans. Est-ce de la neutralité? Non, c'est la soumission aux despotes. C'est une charte que vous leur octroyez contre les aspirations républicaines des millions d'opprimés, c'est presque un pacte avec les rois contre les peuples. Vous avez été une seule fois véritablement neutres. C'est à l'époque de la guerre entre l'Espagne et ses colonies. Vous avez ouvert vos ports aux parties belligérantes—C'était de la neutralité, maintenant vous ne la pratiquez pas.

Vous pouvez aussi ajouter au poids de votre protestation en exprimant le désir que votre commerce avec les nations étrangères soit protégé, qu'elles soient ou non en état de révolution car de la sorte vous favoriserez le penchant naturel qu'ont les citoyens américains de se joindre aux nations qui luttent pour la liberté. Vous voyez donc, messieurs, que vous avez plus d'un moyen d'ajouter à l'efficacité de votre protestation et d'assurer le succès de la prochaine révolution européenne sans vous attirer une guerre.

Si, au contraire, vous ne protestez pas maintenant, alors il nous reste l'une de ces deux alternatives: ou nous triompherons malgré votre abandon, ou nous succomberons. Si les nations de l'Europe triomphent, elles se souviendront que sans leur aide vous n'auriez peut-être pas conquis vous-mêmes votre indépendance, et que cependant vous avez abandonné l'Europe au moment où elle engageait la lutte pour son propre compte; elles se souviendront que vous n'avez même pas voulu jetter dans la balance le poids d'une protestation. L'Europe se retirera de vous dans ses jours de bonheur par ce que vous vous serez retiré d'elle à l'heure de l'adversité. D'un autre côté, si nous succombons faute de sympathie de votre part, vous serez fatalement entraînés à la guerre. Les despotes victorieux en Europe seront forcés, par l'instinct de la conservation, de contrecarrer votre puissant développement, parce que vous serez pour eux un danger. Ils vous interdiront d'abord le commerce de l'Europe, et calculez, s'il est possible, les effets d'une pareille mesure. Ensuite ils établiront une monarchie dans votre voisinage, soit au Mexique, soit dans l'Amérique du Sud ou l'Amérique Centrale. Avec Cuba ils commanderont vos bouches du Mississipi, et ils feront des îles Sandwich un obstacle à votre commerce avec l'Asie. L'intrigue étrangère viendra envenimer vos dissentions intérieures; votre paix sera troublée, votre prospérité ébranlée. Vous serez affaiblis, environnés de monarchies et menacés. C'est ainsi que vous aurez la guerre et une guerre terrible, car vous aurez à lutter seuls contre le monde entier gouverné par le despotisme.

Non, il est impossible que les Etats-Unis, que le Sud restent indifférens à l'heure de la crise. Non, c'est impossible surtout à la Nouvelle-Orléans, ce glorieux champ de bataille de l'indépendance américaine consolidée par l'énergie démocratique.

Messieurs, je n'ai rien à faire avec vos questions de parti, mais je sais qu'il existe deux partis à la Nlle-Orléans comme ailleurs. Les démocrates se sont généralement prononcés en faveur de nos principes longtemps avant que je fusse venu aux Etats-Unis. Quant aux whigs de la Louisiane, comme ils se sont prononcés il y a quelques jours en faveur de M. Fillmore, pour la candidature présidentielle, ils se sont par là même prononcés en faveur de ses principes. Quels sont-ils? M. Fillmore les énonce ainsi dans son dernier message au Congrès.—*Les Etats-Unis ne peuvent pas rester indifférens à ce qui leur paraît d'une puissance étrangère est envoyée pour réprimer l'esprit de liberté dans un pays quelconque.*

Les principes de M. Fillmore sont confirmés par M. Webster dans sa lettre immortelle à M. Hulseman, et qui a en outre, au banquet que m'ont offert les membres du Congrès, et à la dernière réunion de la Société historique de New-York, proclamé des doctrines si nobles, si élevées.

Telle étant la situation des deux grands partis politiques à la Nlle-Orléans, il serait étrange que cette ville fut la seule qui refusât de soutenir ma cause, soit au point de vue politique, soit en contribuant aux ressources matérielles du parti hongrois, c'est-à-dire au pacte de l'indépendance et de la liberté.

Messieurs, nous sommes sur la place Lafayette. Quels souvenirs réveille ce nom? Rappelez-vous-le lorsque vous aurez quitté cette place. Portez vos regards en arrière sur l'histoire, et je suis sûr que vous n'abandonnerez pas le pauvre exilé que vous avez convié à vos foyers, et que, tout en vous retirant du plus profond de son cœur, vous le [illegible] Rien je ne [illegible] vos sympathies à la [illegible]

EUROPE.

Les nouvelles européennes apportées à New-York par le steamer *Pacific* vont jusqu'au 10 mars pour Liverpool, et jusqu'au 8 pour Paris.

En France, sur deux cent cinquante membres du corps législatif dont la nomination est connue, quatre seulement appartiennent à l'opposition, dont trois légitimistes et un républicain. L'ouverture du corps législatif était fixée au 29 mars. Il avait d'abord été question de M. de Morny pour président, mais il a depuis été écarté par des motifs personnels, et on le remplacera soit par M. de Chasseloup Laubat, soit par M. Billault.

Un *communiqué* qui a paru officiellement dans le *Moniteur* dément les bruits de modifications ministérielles. Que la sixaine se soit introduite dans le cabinet ou non, toujours est-il qu'à cette heure la plus parfaite harmonie règne au sein du conseil.

Le décret sur l'enseignement n'a pas encore paru. Les craintes qu'avait d'abord conçues le public à l'endroit de l'Université étaient chimériques. Le président n'entend pas porter atteinte à l'existence de cette grande institution, et le ministère de l'instruction publique, dont on annonçait à tort la future suppression, restera confié aux mains de M. Fortoul.

Les nouvelles d'Afrique sont assez tristes. Une colonne expéditionnaire parcourant la Kabylie a été surprise par un épouvantable orage accompagné de neige, et a du regagner ses cantonnemens en laissant dans les montagnes 150 hommes morts de froid. Voici des détails navrans que nous empruntons au *Moniteur Algérien* du 29 février:

Le courrier de l'Est a apporté hier à Alger la nouvelle de la rentrée à Bougie de la colonne qui, sous les ordres de M. le général Bosquet, vient tout récemment d'obtenir vis à vis de Bou-Barghela des succès dont il a été fait mention.

Les résultats les plus complets étaient atteints; les troupes terminaient sur le territoire soumis la partie de la route qui, déjà ouverte sur 20 lieues de parcours, fera communiquer Bougie avec Alger, en traversant la Kabylie par son milieu.—Le 20 au soir, elles étaient établies à Djema-N'Taouint, avec une température de printemps, sous un ciel pur, lorsque vers le milieu de la nuit, la neige commença à tomber.—Elle continua le 21, sans redoublement et sans aucun indice menaçans.

Dans la nuit, le vent se leva, au jour un orage mêlé de grêle vint à éclater. Il paraissait par instant qu'il allait se dissiper lorsque dans l'après-midi un vent glacial se mit à souffler, et la tempête, qu'on a si rudement ressentie pendant plusieurs jours sur toute la côte, se déchaîna tout à coup avec une fureur extrême.

Bientôt les tentes disparurent sous la neige, les soldats passèrent une nuit terrible. L'immobilité devenait fatale. Le général dut ordonner le départ pour le 22 au matin. En marchant vers Bougie, on savait qu'à cinq lieues de là on rencontrerait à Torcha, dans un lieu plus abrité, un convoi de vivres, retardé par la tourmente. Les ordres furent donnés en détail pour faire cette marche avec toutes les précautions imaginables. Mais les difficultés dépassèrent les forces humaines. La route nouvellement ouverte, encombrée de neige, ne suffisait pas à indiquer la direction.—L'arrière-garde, avec le général, n'arriva à Torcha qu'à six heures du matin.

La tête de colonne qui devait bivouaquer en ce point, l'avait dépassé, par suite d'ordres inexécutés, et avait continué jusqu'à Bougie. Tout ce qui la suivit fut soumis à une fatigue excessive, l'obscurité rendant la marche plus incertaine et plus périlleuse encore.

Le général Bosquet, après avoir passé la nuit au bivouac, à Torcha, n'est arrivé à Bougie que le lendemain, 23, à la nuit tombante, avec les derniers hommes qui, redoublant de courage, pendant la journée, pour multiplier l'aide fermement cette marche dans laquelle des actes multipliés du plus généreux dévoûment, ont honoré à l'envie, officiers et soldats.

On cite un officier de santé qui a péri après avoir cédé son cheval; les 5 guides kabyles qui accompagnaient la colonne sont morts de froid. Une vingtaine de chevaux ou mulets ont été engloutis, avec leurs bagages, dans des abîmes de neige.

Près de 300 hommes sont entrés à l'hôpital de Bougie, par suite de la rigueur de la température et des fatigues qu'ils ont éprouvées. Les Kabyles se sont montrés empressés à donner asile aux hommes qui ne pouvaient suivre la colonne.

Au passage du courrier, on évaluait à cent en viron le chiffre des hommes qui n'ont pas encore répondu à l'appel.

On se préoccupe beaucoup à Paris de la question suisse qui a menacé pendant quelque temps de se compliquer d'une manière grave. On s'inquiète encore en France, mais les journaux suisses annoncent une prochaine solution pacifique. Nous lisons à ce sujet dans une correspondance de Paris:

L'affaire suisse préoccupe beaucoup le monde politique. La *Gazette des Postes* a donné le texte de la première note adressée par le gouvernement français au gouvernement fédéral.

Cette note est assez vive; cependant le ministre de France, à Berne, M. de Salignac-Fénélon, l'a trouvée trop faible, et avant de la remettre au président du gouvernement fédéral, il a demandé à M. Turgot la faculté de donner plus de force à quelques passages. Toutefois, par le retour du courrier, M. le ministre des affaires étrangères en ordonna la remise immédiate, dans le texte primitif, en faisant remarquer avec raison que l'énergie dans la forme ne devait pas être exclusive de la convenance dans la forme.

La note a donc été remise, telle qu'on l'avait d'abord rédigée, après avoir été au préalable communiquée à quelques représentans des puissances étrangères et notamment à M. de Kisleff. Je dois ajouter ici que la Russie a loué son entier assentiment à l'attitude que le cabinet de Paris a prise dans cette circonstance; en d'autres termes, la Russie n'approuverait pas une intervention armée; c'est dans ce sens que M. le comte de Nesselrode a écrit aux agens diplomatiques russes, résidant à Paris, à Vienne, à Berlin, à Francfort et à Londres.

Mais si le gouvernement fédéral se refuse à subir les conditions qui lui sont imposées, on se demande à quelles mesures coercitives le gouvernement français aura recours. Il est impossible d'admettre qu'il n'appuie pas par une démonstration plus décisive le langage qu'il a tenu et qui vient de recevoir une si complète publicité. On a déjà parlé d'un blocus commercial autour des frontières de la Suisse; reste à savoir si ce projet est complètement réalisable et s'il n'en résulterait pas au moins autant d'inconvéniens pour la France que pour la Suisse?

Quoiqu'il en soit, à ce dernier égard, je crois pouvoir vous dire que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Cowley, s'est vivement ému de l'application de telles ou telles mesures plus ou moins explicitement annoncées dans la note remise par M. de Salignac-Fénélon. Il a même demandé à ce sujet des explications à M. de Turgot; celles qu'il aurait reçues auraient été loin, à ce qu'il paraît, de l'avoir satisfait. On assure positivement qu'elles auraient eu pour but d'établir que, dans l'espèce, le cabinet de Paris n'avait point à s'entendre avec les puissances signataires des traités de 1815, s'il devait s'agir (comme le gouvernement français en avait le projet) de faire cesser les dangers que l'état actuel des choses en Suisse aurait à ses yeux.

Peut-être lord Cowley obtiendra-t-il des assurances plus satisfaisantes aujourd'hui lundi, à l'Elysée, où il est attendu à dîner, ainsi que lady Cowley. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui adviendra au sujet de cette question Suisse, qui peut devenir, mais ne deviendra pas, j'espère, une grosse question. Je puis vous confirmer, au reste, que les dispositions du gouvernement français sont toutes pacifiques.

Nous avons dit plus haut que les journaux suisses croyaient à un arrangement pacifique. Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'*Indépendance* de Berne, du 2 mars:

« Nous avons publié, hier, un article de l'*Indépendance Belge*, qui annonçait que la France avait fait remettre un *ultimatum* à la Suisse. Nous apprenons qu'effectivement une nouvelle Note est arrivée, hier, à Berne, mais, si nous devons en croire des personnes qui se disent bien informées, elle serait tout à fait favorable au Conseil fédéral, de sorte que les difficultés avec la France seraient aplanies pour le moment. »

La *Suisse*, journal semi-officiel du Conseil fédéral dit de son côté:

« On dit, en ce moment, qu'une note pacifique et favorable à cette autorité est arrivée, hier, à Berne. Il n'est pas précisément impossible que pareille note soit arrivée, mais ce qui paraît certain, c'est que le conseil fédéral ne l'a pas reçue.

« Des bruits contraires ont couru, en revanche, au sujet du départ précipité de M. Gobineau, premier secrétaire de la légation française à Berne. On sait maintenant que cet agent diplomatique est parti lundi soir pour Paris. Toutes sortes de versions circulent là dessus, en les rapportant nous n'apprendrions rien de positif à nos lecteurs. Jusqu'à présent nous avons lieu de croire que les versions alarmantes sont dénuées de fondement. »

On attend impatiemment à Paris l'ouverture du corps législatif pour voir l'attitude que prendra le général Cavaignac. Refusera-t-il de prêter le serment prescrit par la Constitution? Les journaux du gouvernement espèrent que non, mais il ne paraît pas cependant que l'honorable général soit revenu sur son intention première. Nous lisons à ce sujet dans une lettre particulière: Je ne puis pas révéler ici, d'avance, les résolutions du général Cavaignac, et vous dire par quels procédés il fera connaître son refus de siéger. Ce que je puis vous dire, très certainement, c'est qu'il est parfaitement décidé à ne pas prêter serment.»

Le ministre de la justice dans une circulaire adressée aux procureurs généraux leur recommande d'exercer une triste surveillance sur les romans feuilletons publiés dans les journaux et revues. Les ouvrages de ce genre qui seront jugés immoraux ou qui tendront à fausser l'esprit public seront poursuivis avec toute la rigueur des lois.

Les journaux anglais attribuent au président l'intention d'abolir la conscription. Les citoyens français en arrivant à leur majorité pourraient choisir entre l'armée ou le paiement d'une certaine somme à l'Etat.

Les nouvelles du reste de l'Europe n'offrent rien d'intéressant. On écrit de Londres que Mazzini est atteint d'une sorte de folie. S'imaginant qu'on en veut à ses jours et qu'il doit tôt ou tard tomber sous le poignard d'un assassin, il se fait constamment escorter par quatre amis qui ne le laissent même pas pendant la nuit et couchent dans sa chambre. Le chef de la démocratie italienne est à peine reconnaissable, il est pâle, décharné, ne mange presque plus et fume du matin au soir.

Première Représentation de la Troupe Italienne.

L'Opéra Italien, qu'on ne l'oublie pas, ouvre ce soir la série de ses représentations au Théâtre d'Orléans par le chef-d'œuvre de Bellini, NORMA! Cet ouvrage, si justement populaire parmi nous, exercera sans doute son influence [illegible] Personne ne [illegible] de bonheur, d'entendre l'opéra de Bellini dans la langue pour laquelle cette délicieuse musique a été écrite, et chantée en outre par des artistes qui arrivent chez nous précédés d'une grande réputation.

La signora Steffanone débutera dans le rôle de NORMA et la Signora, COSTINI dans celui d'ADALGISE. Les signors FORTI et ROSSI rempliront, l'un le rôle de POLLION et l'autre celui d'OROVEZE.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, au théâtre d'Orléans, *Semiramis*. Rossini qui succède à Bellini, dont le chef-d'œuvre, *Norma*, doit être interprété ce soir par la troupe italienne. Giordani et Mme Wideman remplaceront M. Rossi, ventuno et Mlle Steffanone. Foule aujourd'hui, toute demain.

THEATRE DES VARIETES.—Mme C. Howard prend son bénéfice ce soir. C'est une artiste de beaucoup de talent et qui est justement populaire à la Nouvelle-Orléans. Ce spectacle se compose de la comédie intitulée *Man and Wife*, du célèbre pas Kossuth que danseront M. et Mme Montplaisir, d'une ode que chantera Mme Howard, du ballet *Le Jugement de Paris* et de la pièce ayant pour titre *The Bride of the Market*.

Mexique.

Par un arrivage de Vera Cruz nous avons reçu des journaux du Mexique jusqu'au 13 du courant. La Chambre des Députés a voté à une forte majorité l'abolition du tribunal de commerce, mais le concours du Sénat est encore douteux. M. Larrainzar a été nommé ministre aux Etats-Unis et le Sénat a approuvé sa nomination. Ce nouveau ministre est un conservateur déclaré. La question des finances a de nouveau été évoquée au Congrès, mais les Chambres n'ont encore pris aucune mesure pour fournir au gouvernement les moyens de faire face à la dette publique.

La récolte de cacao a été fort compromise par le mauvais temps.

M. Ramirez, membre du cabinet, a donné sa démission.

Le Dr Becategny, citoyen fort respectable du district fédéral, a été assassiné le 3 de ce mois. Il se rendait à Mexico et était accompagné de sa femme et d'un ami. Sa voiture fut attaquée par des bandits qui le tuèrent et blessèrent la personne qui l'accompagnait.

Congrès.

Séance du 22 mars.

SENAT—Le comité des affaires navales est autorisé à suspendre l'examen des divers mémoires qui lui ont été référés et dont l'objet est d'obtenir le concours du gouvernement dans la création de plusieurs services de paquebots à vapeur. Ce vote du Sénat est significatif. Il est évident que le Congrès est assez mal disposé pour le moment à accorder les subventions qu'on lui demande. Que les compagnies particulières fassent de leur mieux et comptent sur leurs propres ressources en attendant que la caisse publique leur soit ouverte. Quant à la création des lignes de steamers qui devaient relier nos principaux ports à l'Irlande, l'Afrique et la Chine, elle est différée et voilà tout.

M. Soulé prend la parole sur la question de l'intervention et la conserve jusqu'à la fin de la séance.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre s'occupe du bill dont l'objet est de suppléer à l'insuffisance des allocations destinées aux différens services pour la présente année fiscale.

M. Jackson, de la Géorgie, démocrate appartenant au parti des Droits du Sud, demande la suspension du règlement pour présenter la résolution suivante:

«Résolu que nous reconnaissons l'efficacité du compromis de la Constitution et la nécessité de s'y soumettre. Nous croyons que l'intention du peuple en général, comme le nôtre individuellement, est de respecter de pareils compromis et de soutenir les lois nécessaires à leur exécution, y compris la disposition pour la remise des esclaves fugitifs et l'acte du dernier Congrès qui a rapport à ce sujet. Nous déplorerions toute nouvelle agitation de ces questions comme inutile et dangereuse.

La Chambre s'ajourne sans mettre aux voix la suspension du règlement.

NOMINATIONS.—Le *Baton-Rouge Advocate* publie les nominations suivantes faites par le gouverneur: E. W. Moise, président de la Banque des Citoyens; BERNARD AVEGNO, président de l'Association Consolidée; W. A. GASQUET, président du Bureau des Commissaires de Banque. On ajoute que M. MOTT a été élu président de la Compagnie de Dessèchement.

Sir John Havey, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle Ecosse, depuis 1846, est mort à Halifax le 22 de ce mois.

A LOUER—Un beau bureau sur le devant. Possession en sera donnée le 1er de mois prochain. S'adresser au No 36, rue Poydras. 25 ma

Chronique Locale

PREMIERE COUR DU DISTRICT—Michael Kearney, accusé d'avoir, le 14 octobre dernier, tué un nommé Patrick Rose dans une maison mal famée de la rue Gravier, a été jugé hier devant cette Cour. Kearney a été trouvé coupable, sans peine capitale.

David Buckel, Patrick McGee, Mike Walsh, Peter Lawless, accusés d'avoir commis un violent assaut et batterie sur la personne de John McLaughlin, ont été examinés hier devant le recorder Caldwell et envoyés devant la Première Cour de District.

LARC.—Adolphus M. Layre a fait un affidavit hier devant le recorder Caldwell par lequel il déclare qu'il a été volontairement et malicieusement diffamé dans un affidavit fait contre lui le 19 du courant par Thomas Hord. En conséquence, il demande qu'il soit arrêté et puni conformément à la loi.

A. Lagier, accusé d'abus de confiance, a été examiné hier devant le recorder Génois et honorablement acquitté.

Edmond C. Hinde a fait hier un affidavit devant le recorder Génois, par lequel il déclare qu'étant étranger en cette ville, il est allé demeurer au Commercial Queen hotel, et qu'ayant une certaine quantité de poudre d'or à vendre, il a pris un cocher pour le conduire à la Monnaie, et que le dit cocher, au lieu de le conduire à la Monnaie comme il le lui avait ordonné, l'a conduit dans un bureau situé à l'encoignure Hôpital et Royale, où il a donné son or à des individus qu'il croyait être officiers du gouvernement, qui lui ont offert $17 60 l'once; en ayant 240 onces, la somme devait s'élever à $4,347 40, mais il ne lui ont donné que $3,947 40. Peu d'instants après le plaignant s'est aperçu qu'il avait été conduit chez des courtiers et qu'il avait été volé d'une assez forte somme. W. R. Kinsey, Kahn et Charles Griswhill, ont été arrêtés et identifiés comme les prétendus officiers de la Monnaie. Chacun des accusés ont fourni un cautionnement de $4,000 pour comparaître.

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

X.—Suite.

Les deux amis, car malgré ce qui s'était passé, et même peut-être à cause de ce qui s'était passé entre eux, nous pouvons leur donner ce titre, les deux amis firent quelques pas en arrière sur la berge, conformément à l'invitation du pêcheur à la ligne, dont leur bruyant entretien gênait les opérations. Alors Bannière, qui pendant ce temps paraissait avoir pris sa résolution,

—Eh bien! mon père, dit-il, il s'agit tout simplement de demander à M. de Pecquigny un ordre de début.

—Pour qui? s'écria Champmeslé.

—Pour moi, dit Bannière.

—Pour vous, Bannière! Demander votre damnation à Pecquigny?

—Eh bien! c'est cela même, cher monsieur de Champmeslé.

—Ah! mon bon ami, non, non, assez comme cela. Je ne me ferai pas l'instrument de vos malheurs. Souffrez temporairement dans ce monde, mais ne brûlez pas éternellement dans l'autre.

—Cher monsieur de Champmeslé, quand nous en serons là, nous verrons ce que nous ferons, mais en attendant....

—Oui, tuchoux de satisfaire l'animal, la matière. Point!

—Eh! mon Dieu, rien n'empêche que nous ne satisfassions l'esprit avec.

—Point! Vous me tuerez plutôt que de me faire faire une pareille chose. J'ai mes idées arrêtées.

—Vous tuer, cher et digne abbé! Jamais! J'espère que vous irez au ciel sans que personne vous inflige le martyre, seulement, allez y le plus tard que vous pourrez, et jusque là, aidez moi, je vous en supplie, de tout votre pouvoir.

—Non.

—Cher monsieur de Champmeslé.....

—Jamais!

—Je vous en supplie!

—Jamais, jamais! vous dis-je.

—Eh bien! je sais ce qui me reste à faire.

—Et que ferez-vous?

—J'irai trouver M. de Pecquigny moi-même.

—Bon! il vous renvoyera tout droit à Charenton.

—Soit. Tous les jours je prierai le Seigneur de pardonner à l'abbé de Champmeslé le mal affreux qu'il m'aura fait.

—Bon! le ciel saura bien à quoi s'en tenir.

—Mon Dieu, dirai-je, pardonnez à ce cher M. de Champmeslé, qui avait du bon au fond, sa vie de martyre et la mort désespérée, la mort d'athée, de blasphémateur, qu'il a mise au bout de mon agonie!

Champmeslé tressaillit.

Bannière avait dans ses emportemens une éloquence naturelle à laquelle il fallait bien se rendre, c'à l'accent de sa voix, partie du plus profond du cœur, on sentait bien qu'il disait la vérité.

—Mais enfin, demanda-t-il, désespéré lui-même de ne pas trouver de meilleures raisons à opposer aux instances de Bannière, pourquoi donc voulez-vous reprendre cette laide profession et ne que j'ajouterais avec tant de joie? Mais vous êtes donc un énergumène? vous avez donc deux marottes à la fois, mon très cher? les deux les plus lourds n'ont jamais qu'une.

—Mais, cher abbé, je n'en ai qu'une aussi.

—Bah! vous ne pouvez vous passer du théâtre.

—Non.

—Et vous mourrez si vous ne retrouvez Olympe.

—Eh bien?

—Eh bien, j'ai dit deux marottes.

—Ne voyez-vous donc pas que l'une me conduit tout naturellement à l'autre?

—Comment?

—Ah! pour un homme qui a débuté par les confidens, cher abbé....

—Chut! n'en parlons jamais.

—Vous avez la compréhension bien difficile.

—En quoi?

—Mais en entrant à la Comédie Française je retrouve Olympe.

—Eh! pardieu! vous n'avez pas besoin d'entrer à la Comédie Française pour cela, vous trouverez Mlle Olympe de Clèves partout ailleurs.

—Mais non; voilà où vous faites erreur. Chez elle, Olympe sera gardée; chez elle, je trouverai M. de Mailly.

—Mais dans la rue, mais au milieu des Tuileries, comme moi, par exemple?

—C'est un hasard de la rencontrer.

—Bah! et la petite poste, pourquoi donc a-t-elle été inventée?

Bannière secoua la tête.

—Ah! pour un vieux comédien, mon cher abbé....

—Eh bien! quelle bêtise ai-je encore dite?

—Si j'écris à Olympe de me venir trouver, quelque part que ce soit, j'ai deux mauvaises chances contre une bonne.

—Lesquelles, voyons?

—La première, c'est qu'on intercepte ma lettre, beaucoup de gens sont intéressés à être agréables à M. de Mailly qui est riche et puissant. Si ma lettre est interceptée, Olympe ne la reçoit pas. Première chance mauvaise.

—Bon! voilà pour une.

—La mauvaise?

—Non. Voyons la seconde.

—La seconde, c'est qu'Olympe, qui m'a vu fou à Charenton, ne me croie encore fou, bien plus fou que dans les Thuileries et dans ma loge. Et alors vous comprenez, si elle s'est sauvée par peur, quand elle m'a aperçu bien réelle, bien verrouillée dans une loge, elle se sauvera bien autrement quand elle me saura libre, sans verrous, sans barreaux et sans gardiens.

—Ah! ah!

—Et alors, non seulement elle ne viendra pas au rendez-vous, mais encore, par charité pour ma santé, elle me fera reconduire à l'hôpital, ni plus ni moins que M. de Pecquigny, ce qui fait que l'abbé de Champmeslé n'échappera pas aux remords de son cœur honnête, qui lui criera éternellement que c'est sa cruauté qui a causé la mort du pauvre Bannière.

—Hum! hum! il y a du vrai là dedans, dit l'abbé.

—Vous voilà donc convaincu enfin! C'est heureux!

—Convaincu que vous avez besoin de revoir Mlle de Clèves, mais de rentrer au théâtre, non.

—J'ai besoin de l'un et de l'autre, cher abbé. Vous savez bien ce que c'est que le théâtre, vous, puisque vous avez joué la comédie trente ans.

—Hélas!

—Eh bien! au théâtre, tout ce qui est difficile ailleurs devient facile. Là, je la rencontre, vous comprenez bien, sans éveiller les jalousies de personne, et les éveillé-je, on ne peut pas m'empêcher de la voir, de lui parler, d'entrer dans sa loge, de lui faire comprendre que je n'étais pas fou, ou que si je l'étais, c'était de désespoir de ne pas la voir.

—Et quand vous lui aurez fait comprendre cela?

—Quand je lui aurai fait comprendre cela, ma vengeance commencera.

—Vous voulez donc vous venger d'Olympe?

—Je n'ai pas d'autre but, s'écria Bannière.

Et ses yeux étincelèrent à quelque idée intérieure qui illumina son esprit.

—Allons, bien! il ne manquait plus que cela, dit l'abbé se révoltant à ces derniers mots; il veut commettre un crime, et il m'appelle à son aide!

—Eh, non pas! monsieur de Champmeslé, je ne veux commettre aucun crime; vous exagérez.

—Vous voulez vous venger, dites-vous?

—Oui, mais chrétiennement.

—L'abbé!

—Les textes condamnent ce sentiment.

—Il n'y a pas de vengeance chrétienne.

—L'abbé, vous faites tort à vos connaissances; voici comment je prétends me venger....

—Aucune manière de se venger n'est permise.

—Il ne m'est pas permis de faire repentir Olympe en lui prouvant qu'elle a été moins généreuse que moi?

—Ah! ceci est autre chose.

—Ah! vous voyez bien, l'abbé.

—Mais, lorsque vous lui aurez prouvé que vous êtes plus généreux, elle vous pardonnera?

—Peut-être.

—Et alors vous vous raccommoderez?

—Je l'espère.

—Très bien. Et j'aurai, moi, donné les mains à votre réconciliation! Ce serait joli!

—Hélas! monsieur l'abbé, nous ne nous raccommoderons probablement pas, mais du moins, elle verra que je ne suis pas fou, elle verra que je ne l'ai jamais trompée, elle verra que son orgueil l'a mal conseillée contre mon ardent amour.

—Si elle voit tout cela, vous vous raccommoderez. Impossible!

—Ah! mon pauvre ami! oh! mon cher abbé, par grâce! pour Dieu! soyez donc le ministre des bontés du ciel, et non celui de ses colères.

—Flatteur!

—Vous m'aimez, je le vois.

—Je l'avoue.

—Vous avez un cœur d'or.

—Je le voudrais de diamant.

—Il ne vaudrait pas plus.

—Il serait plus dur.

—Ainsi vous consentez!

—A une condition.

—Laquelle?

—C'est que la première offre que vous lui ferez sera de vous unir à elle chrétiennement.

—Je ne demande pas mieux, cher abbé.

—Vous me le promettez?

—Je vous le jure, et même je vous promets encore autre chose.

—Quoi?

—Que si Olympe consent à ce mariage......

—Eh bien?

—Quelque part que nous soyons, c'est vous qui nous marierez.

La figure de Champmeslé rayonna. Il n'avait encore marié personne.

—Moyennant cette promesse, dit-il, je consens à ce que vous désirez.

—Oh! s'écria Bannière, laissez-moi vous embrasser!

—Faites, mais ne me jetez point à l'eau.

Insensiblement ils s'étaient rapprochés de la rivière.

—Ange, mon bon ange! dit Bannière.

—Messieurs, dit le pêcheur avec impatience, ne pourriez vous pas aller vous embrasser ailleurs?

—Mon ami, dit Champmeslé, vous voyez que nous gênons beaucoup ce brave homme.

—Oui, répondit le pêcheur.

Rien n'est brutal comme un homme qui tient une ligne à la main et qui depuis une heure n'a pas eu une seule occasion de la tirer de l'eau.

Mais Bannière était trop joyeux pour se préoccuper de si peu.

—Ainsi, dit-il, c'est convenu, vous allez me servir, cher monsieur de Champmeslé.

—Pour le bien de l'humanité, oui.

—Vous demanderez à M. de Pecquigny un ordre de début pour moi.

—Oui.

—Et vous l'obtiendrez.

—Peste! comme vous y allez.

—Vous l'obtiendrez.

—Je ne réponds pas de cela.

—Pourquoi?

—Parce qu'en vérité le duc de Pecquigny ne peut pas m'engager ainsi jeans vous connaître.

—Menez-moi chez lui.

—Mais, malheureux, vous oubliez qu'il vous a vu à Charenton!

—Permettez, j'avais une barbe de trois semaines et des cheveux fort mal peignés; d'ailleurs il ne m'a vu qu'un instant.

—Cet instant suffira; vous êtes d'une figure reconnaissable.

—Alors je n'irai pas; vous ferez mieux seul.

—S'il connaît votre nom?

—D'où l'aurait-il su?

—A Charenton.

—A Charenton, vous savez bien que l'on n'a pas de nom, on est un numéro, voilà tout.

—Mais M. de Pecquigny n'est pas tout le monde, et il se peut que le directeur....

—En ce cas, ne me nommez pas.

—Alors il me faudra donc mentir?

—Vous ne mentirez que pour obéir à l'humanité.

—Je ne veux pas mentir du tout. Ainsi, faites y attention. S'il me demande pour qui est cet ordre......

—Eh bien! dites que c'est pour l'homme qui vous aime le plus au monde, pour un homme que vous aimez un peu vous-même, pour un homme qui paiera cet ordre d'une éternelle reconnaissance, pour un homme enfin qui donnera sa vie pour vous et pour le duc de Pecquigny en récompense de ce que tous deux vous aurez fait pour lui.

Champmeslé se détourna; ses yeux étaient mouillés de larmes.

—Ce garçon-là eut fait un fameux prédicateur, dit-il. Quel dommage qu'il ait été détourné de l'Eglise!

—Oh! mon ami, venez, venez, dit Bannière.

—Oui, monsieur, allez, dit le pêcheur d'un ton suppliant, vous ferez la satisfaction de deux personnes.

—Comme cela, tout de suite?

—Oui monsieur, cela, tout de suite, dit le pêcheur, qu'est ce que cela vous fait?

—Venez, venez mon cher abbé, insista Bannière.

—Mais enfin, comment......

—Où est le duc?

—A Versailles.

—Je vous y mène.

—Partons donc.

—Ah! dit le pêcheur, c'est bien heureux!

Champmeslé n'avait plus de volonté, il se laissa entraîner.

Un amour pareil vaut bien le vinaigre avec lequel Annibal fit fondre les roches des Alpes, comme le dit gravement Tite-Live; et s'il ne réussit pas toujours à lier, il réussit toujours à délier.

Bannière avait noué son bras à celui de l'abbé, et il le faisait voler du côté de Versailles.

Mais, dit Champmeslé, nous n'allons pas comme cela à Versailles.

—Si fait!

—A pied?

—Oh! non, en voiture. Je vais payer.

—Ah! oui, sur les vingt livres qui vous restent.

—Eh bien! n'y a-t-il pas de quoi?

—Si fait, mais que vous restera-t-il?

—Pour moi, toujours assez.

Champmeslé haussa les épaules.

—Tenez, dit-il, prenez encore ces trois louis.

—Oh! s'écria Bannière dans un élan de naïveté sublime, vous m'en offririez cent que je les prendrais.

Champmeslé, qui savait la vie de cet homme, qui connaissait la quantité d'or qui avait fondu entre ses doigts, s'étonna de rencontrer une pareille jeunesse d'âme, une pareille délicatesse de sentiment, au fond d'un cœur que bien des gens eussent cru trouver flétri.

—Allons, allons, murmura-t-il, tout n'est pas perdu, et c'est une âme que je sauverai. L'amour est un moyen comme un autre, et la palme du martyre ne se persuade pas autant, peut-être que la branche de rose offerte par une honnête femme à qui sait l'aimer.

Ils montèrent dans une voiture à la porte de la Conférence, et là accomplirent en trois heures ce voyage de quatre lieues et demie.

Il faut dire que leur cocher, au h'été, stimulé par le pourboire promis par Bannière.

Arrivé à la porte de l'hôtel du duc, Bannière attendit dans la voiture d'abord, puis sur un banc, puis en se promenant, son impatience ne lui permettant point de demeurer en place.

Au bout d'un quart d'heure, Bannière avait fait autant d'oraisons mentales qu'une fiancée qu'on conduit à l'église ou qu'un condamné que l'on traîne à l'échafaud.

L'abbé tardait et Bannière désespérait.

C'est que l'abbé éprouvait des difficultés.

L'abbé tardait, c'est qu'on l'écoutait avec attention, et qu'il était sur le point de réussir.

Une demi heure, un plutôt une demi-heure s'écoula, pendant laquelle Bannière invoqua tous les saints et toutes les saintes du paradis.

Il était pour croyant que Champmeslé ne le croyait.

Enfin la porte se rouvrit, et Bannière, à chaque [illegible] Champmeslé reparaît avec un mouchoir [illegible] confusion.

—Eh bien? s'écria Bannière avec [illegible]

—Tenez, dit Champmeslé tirant un papier de sa large poche.

—Signé! signé! s'écria Bannière. Oh! soyez béni, vous et M. le duc!

Et le pauvre garçon, s'agenouillant dans la rue, baisa le papier magnifique.

Heureusement, même en temps de Louis XIV, Versailles n'a jamais été encombré par les passans, et le pavé y est sec.

Bannière embrassa mille fois Champmeslé pendant la route et deux mille fois sur la place Saint-Antoine, où il se séparèrent, après qu'on lui alla chercher la soutane chez le tailleur. Mais comme Bannière devait bientôt voir la fin de ses trois louis, il en accepta sept autres de Champmeslé, qui porta au delà du tout cette ardeur. En outre, sur sa demande, et comme Bannière craignait plus qu'on la lui prît, Champmeslé lui remit la bague qu'il avait reçue à titre de dépôt.

Et plus heureux bien certainement que le roi Louis XV en son palais de Versailles, il rentra dans son hôtel de la rue Saint-Victor, après avoir promis à l'abbé d'être sage et de le tenir au courant de tout.

(*A continuer.*)

Grande vente par catalogue de marchandises sèches, sans réserve.

Nous appelons l'attention toute particulière des marchands de la ville et de la campagne à la vente à crédit de plus de 125 colis de marchandises étrangères et du pays qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de messieurs R. Boyle et Co. No 47, rue de la Douane, par F. H. Petitpain, encanteur.

La vente est positive et sans réserve.

Conditions libérales à la vente.

Nous appelons l'attention du public à la vente d'eaux de vie françaises, qui doit avoir lieu aujourd'hui mercredi 31 mars 12 h. à 5 heures, sur la Levée, vis à vis de la rue de l'Hôpital.

En débarquement du navire Radius, de Bordeaux. Conditions libérales à la vente.

Bureau de l'Exécutif,

Baton-Rouge, 21 mars 1852.

ATTENDU que Miguel Hernandez s'est porté adjacent à moi pour le cancellement des obligations suivantes, savoir:—Une obligation signée par le dit Hernandez comme principal le 17 novembre 1849 de la somme de cinq mille piastres, comme constable de la 5me justice de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec Jean Tlamba, E. Oucelle, Nicholas Labarre et Dominique Dimoann comme sécurités.

En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton-Rouge, le 21 mars 1852 et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.
31 m—30

Une HABITATION établie en sucrerie sera vendue à l'encan sur les lieux le 3 mai prochain, située sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, à environ 23 milles de Donaldsonville, et 100 de la Nlle Orléans.

La terre est de la contenance de 1400 arpents plus ou moins, et peut être divisée à la convenance des acheteurs. La récolte est en bon état de culture et susceptible de produire cette année 300 boucauts de sucre.

Les bâtisses sont neuves, sucrerie en briques, machine à vapeur, &c. &c., et dépendances et maisons de résidence.

AUSSI:

Un lot de 30 nègres de choix.

Les mulets, chevaux, bœufs, &c., les instruments aratoires et provisions.

La terre est de première qualité, de terre haute et à l'abri des inondations.

Conditions pour la Terre:

L'acquéreur assumera un emprunt sur actions, sur 621 actions de la Banque des Citoyens de $18,000, renouvelable selon les termes de la charte; plus, une hypothèque de $10,000 payable en février et mars 1853, et la balance payable un quart comptant, et les trois autres quarts à deux, trois, et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale.

Conditions pour les nègres et autres propriétés:

Un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction.

La vente est faite pour clore une société, et sera positive.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. C. DELAVIGNE, sur les lieux, ou à la Nlle-Orléans. 31mo—4tj

AVIS.

TH. MOREAU a l'honneur de prévenir le public que, M. Edouard Gourand se retirant de sa maison, à dater du 1er avril, M. Anatole Volsin est seul chargé de sa procuration et de la gestion des affaires. 31 ma—4

HUILE IODEE
Nouvelle Préparation.

ON trouvera constamment à la pharmacie de G. ROBIN, encoignure des rues Orléans et Villeré, cette huile, qui au rapport de l'Académie de Médecine, de *Paris*, est un médicament présentant beaucoup d'avantages sur l'Huile de Foie de Morue.

Aussi: Teinture et Sirop de Mahaula ou navot sauvage (Arum triphyllum). 31 ma

BOTTES, SOULIERS & CHAPEAUX—3,000 caisses en magasin, consistant en un assortiment complet, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne. A vendre à bas prix par J. HOBBS & Co, Successeurs de R. G. Hobbs, 71, Douane. 31m

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux,
300 caisses absynthe Sauvajol et Brenetfon.
50 do kirsch, à vendre par X. LAMBERT, 69, Magasins. 23mo

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI SOIR, 30 MARS.

COTON—La demande a été bonne aujourd'hui et 6000 balles ont changé de mains aux cours précédens: middling, de 7¼ à 7¾ cts, et good middling, de 7⅞ à 8 cts la liv.

TABAC—100 boucauts ont été pris de 3½ à 4½.

SUCRE—Ventes 900 boucauts à des prix fermes: fair, de 4 à 4½ cts la liv.

MELASSE—Environ 1000 barils ont été vendus de 22 à 25 cts le gallon pour supérieure fermentée et prime recuite.

FARINE—Marché languissant, et les ventes ont été de 1100 barils à $3 72½ pour Ohio, $3 80 pour Illinois.

MAIS & AVOINE—Seulement 2000 sacs mais ont été pris, la majeure partie de 44 à 46 cts le boisseau. En avoine 900 sacs St-Louis ont été achetés à 34 cts.

PORC—Sans affaires, les ventes ont été de 300 barils, la presque totalité à $16 25 le baril; 275,000 livres porc en graisse ont été vendus de 7 à 7 3/16.

GRAISSE—Ventes 300 barillets à 9¾ cts la liv.

LARD SALE—300 barriques ont été disposées de 9¾ à 9⅞ cts la liv. pour côtes.

CAFE—Ventes; 700 sacs Rio de 9¾ à 9¾ cts la livre.

WHISKEY—Cet article se détaille à 17 cts le gallon.

CHANGE—Demande bonne aux cours précédens. Bons cotons sterling, 8½ à 9¼ pour primes. New-York, 60 jours, 1¾ à 2; Traites à vue sur New-York, ¾ à ⅞ pour cent d'escompte.

FRET—Trois navires ont été engagés pour Liverpool à ⅝d pour coton.

ELIXIR HYGIENIQUE
Contre le Mal-de-mer.
DU Dr. EDOUARD MARTIN.

DEPUIS un certain nombre d'années, le monde scientifique, les Médecins surtout, s'étant aperçus du vide causé dans l'immense collection des agents curatifs, par l'absence de toute composition, de toute substance propre à arrêter ou au moins à pallier les effets désagréables du mal de mer, proposèrent divers remèdes, simples ou combinés, ayant pour but de remplir cette lacune. Ces remèdes, après maints essais, n'ont répondu que médiocrement aux espérances qu'on en avait conçues; on peut s'en faire une idée exacte en feuilletant les journaux de Pharmacie, de Chimie et de Médecine de tous les pays, publiés depuis 1843.

L'inventeur de l'Elixir Hygiénique vient enfin d'atteindre ce but si longtemps convoité. Après bien des essais, des tâtonnements, des altérations dans le procédé et des substances employées à composer cet Elixir, il est parvenu à pouvoir offrir aux voyageurs une liqueur très agréable au goût, inaltérable dans les divers climats du globe, et indispensable dans les voyages.

Cette liqueur arrête instantanément le mal de mer et remet l'estomac dans son état normal. Quelque délicate que soit la constitution de la personne qui en fait usage, l'Elixir Hygiénique agit avec la même facilité et lui procure un bien-être général. Les nausées cessent comme par magie, le calme renaît, le sommeil est plus doux, l'appétit est éveillé, la digestion s'effectue promptement sous l'influence de cet Elixir Hygiénique et Tonique.

L'inventeur ayant pu, pendant un récent voyage, faire lui-même un essai décisif de son médicament, s'est décidé à le livrer au public. Il pourrait, à l'appui de ce qui précède, produire les témoignages de plusieurs capitaines de navires, mais il se borne à ce [illegible] de l'opinion d'un des capitaines les plus intelligents et les plus distingués de la Marine Marchande Française. M. le capitaine Labory ayant bien voulu par lui même expérimenter, sous une autre forme, ce médicament pendant plusieurs voyages, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante:

Cher Docteur,

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer sur divers sujets votre remède contre le mal de mer; je suis heureux de pouvoir vous dire que j'en ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de transformer ce médicament en une liqueur agréable, ayant le goût d'une boisson quelconque, ce serait beaucoup plus facile à prendre que le remède sous sa forme actuelle, surtout quand les personnes malades arrivent, ce qui arrive bien à désirer et vous auriez droit à la reconnaissance de toutes les personnes qui sont obligées d'aller sur mer.

J'ai l'honneur de vous saluer,
(Signé) A. LABORY,
Capitaine du navire Oscar.

Cette opinion signalée par le capitaine Labory a été effectuée.

L'Elixir Hygiénique et Tonique contre le mal de mer se vend en flacons de 4 onces, bouchés à l'émeri. On doit avoir bien soin, en s'en servant, de replacer le bouchon afin de prévenir l'évaporation.

A vendre en gros et en détail par E. C. MOLGIN, Pharmacien à la Nlle Orléans.

Seul Agent du Propriétaire.

31m—3m Le Dr EDOUARD MARTIN.

VICTOR,
RUE ST. CHARLES, 16

A l'honneur de prévenir ses habitués et le public en général, qu'il a reçu par les navires Radius, Middlesex et Lexington, du Havre, un grand assortiment d'articles nouveaux pour la toilette des Messieurs, tels que:

Chemises tout toile supérieure, nouvelle coupe, devants et cols toile,
[illegible] couleur,
[illegible] percale françaises.

Cols et faux cols toile, chaussettes fil, perse de, du [illegible] des soies claires et rayées, gants fil d'Ecosse de toutes couleurs assorties, cravattes soie toute gaze [illegible] parapluies et [illegible] en chapeaux et [illegible] superbes en caoutchouc [illegible] coiffures d'enfants [illegible]

VICTOR, 16, rue St Charles.

2 caisses chapeaux eur dernière forme, à vendre à un prix très modéré.

Ayant également reçu trop tard mes gants, vert Jouvin, à partir de ce jour le prix en est réduit à 75 cents la paire. 31mo

MM. CHRIST. ADAMS Jr,
A. B. ROMAN,
JAMES ROBB

Seront soutenus à l'élection du 3 mai prochain comme commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, par

Un grand nombre d'actionnaires.

EN débarquement du navire Caledonia, [illegible] LABATUT, GANDOLFO & CO.

CAFE de la Havane—700 sacs prime en débarquement de la goélette Fairy, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 Vieille Levée. 31 mo

SUCRE de la Havane—800 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 Vieille Levée. 31 mo

CIGARES de la Havane—Regalias et Millars, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 Vieille Levée.

CAFE de la Havane—700 sacs prime vert, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 31 mo

CONFITURES—[illegible] débarquement du brick Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 31mo

Vin de Porto!

28 Quarts Porto Bourgogne doux, Régis, de do do P. Durand, à vendre par BERNARD TURPIN, 20 Vieille Levée. 31 mars

MADERE, de Marseille—25 quarts madère de Marseille, très supérieur.
25 octaves madère de Marseille très supérieur,
15 quarts, do do Regis,
A vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 31 mars

COGNAC—[illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 31 mars

CONSERVES de la Havane—En débarquement du brick Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée. 31 mars

PICADURA et tabac—En débarquement de la goélette Fairy, de la Havane, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 31 mars

CAFE—Café blanc du Laguayra de Guatemala, en débarquement de la goélette Fairy, de la Havane et à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue Commune. 31 mars

CIGARES—Cigarettes de la Havane, de différentes qualités, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37 rue de la Commune. 31 mars

CIGARES de la Havane—25,000 en débarquement de la goélette Fairy, à vendre par R. VALLS, 73 Magasins.

CIGARES de la Havane—150,000 en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par R. VALLS, 73, rue Magasins. 31mo

TABAC de la Havane—18 balles en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par R. VALLS, 73, Magasins. 31 mo

MIEL D'ABEILLES—30 tierçons, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par R. VALLS, 73, Magasins. 31mo

CAFE DU WHITE-HALL,
RUE ST-LOUIS.
Ouverture par John Lacoste.

LE soussigné ayant pris à bail cet établissement, en fera l'ouverture jeudi prochain, 1er avril. Un superbe Lunch sera offert à ses amis et au public à 10 heures et demie du matin.

Sa longue expérience dans le commerce des liqueurs lui assure la confiance des connaisseurs, et il compte recevoir la justifier par le choix des liqueurs qui seront débitées.

JOHN LACOSTE. 31 mo

AVIS.

M. S. MASPEREAU ayant déclaré hier publiquement à la Bourse que M. J. B. SOUBIRAN avait posé une vente frauduleuse sous seing privé et avait donné un reçu à M. J. B. Bos, le soussigné a en preuve de démentir le fait de la manière la plus positive et la plus catégorique.

J. B. SOUBIRAN. 30m—3f

ON demande trois modistes. S'adresser au No 165, rue Condé. 30ma

Dissolution de Société.

LA société existant autrefois sous la raison commerciale de Bach, Barnett & Co, de cette ville, et Hersfield, Barnett & Bach, de New-York, a été dissoute ce jour d'un commun accord. Toutes dettes qui leur sont dues seront reçues par M. Barnett & Co, de la Nouvelle-Orléans, ou Hersfield et Barnett, New-York, qui sont autorisés à régler les affaires et à signer le nom de l'ancienne maison en liquidation.

M. BARNETT,
H. HIRSFIELD,
J. L. BACK.

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de M. J. S. Bach dans la maison ci-dessus, continueront les affaires sous la raison de M. BARNETT & Co comme par le passé, au no 9, rue des Magasins, Nlle-Orléans, jusqu'au 1er novembre prochain, à laquelle époque ils transporteront leur magasin au no 3, [illegible] et HERSFIELD & BARNETT, 45, Dey Street, New-York, où nous offrirons un grand assortiment de linges faits, convenable pour les marchés du Sud.

M. BARNETT,
H. HIRSFIELD.

Nlle-Orléans, 16 mars 1852.

LES soussignés ayant été nommés agents des conserves alimentaires bien connues de LOUIS LANGLET, de St Louis Mo., nous appelons l'attention du public, car nous aurons toujours en main un assortiment ample et varié. QUEYROUSE & LANGDORF, 13 & 15, St Louis

PAILLASSONS.
Vingt-deux cents et demi la yarde.

NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Nanking, etc, aux prix réduits de *vingt-deux cents et demi la yarde.* Il reste quelques pièces des célèbres paillassons. F. MALLARD & CO., 30ma Magasin de meubles de fantaisie 67 Royale

Hongroises! Hongroises!

CET article, le plus nouveau que l'on ait jamais vu, [illegible] U. LABOUSSE & Co. [illegible] Bienvenu et Poydras

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.
31 mars 1852.

Rivière Rouge	St Charles, Applegate	5 h P M
Bayou Macon	J M Kelf, Hall	5 h P M
Yazoo City	Grenada, Gwartney	5 h P M
St Louis	Jamestown, Smith	5 h P M
Cincinnati	Childe Harold, Scott	5 h P M
Opelousas	Ophelia, Gordon	5 h P M
Dallas	J T Doswell, Catchart	10 h A M
Bayou Sara	Gipsy, Ure	5 h P M
Mobile	Mobile, Hoffman	6 h P M
Galveston	Meteor, Forbes	8 h A M
Mobile	Oregon, Helru	4 h P M
Rivière Rouge	Fashion, Ramer	5 h P M
Covington	Lenora, Duncan	10 h A M
Louisville	Fanny Smith, Dunham	2 h P M
Memphis	George Collier, Goslee	5 h P M
Rivière Arkansas	Pocahontas, Moore	5 h P M
St Louis	L M Kennett, Cable	4 h P M
St Louis	Jno Marriott, Kercheval	5 h P M
St Louis	Emperor, Hopkins	5 h P M
Rivière Tennessee	Cherokee, Milliken	12 M
Cincinnati	Hungarian, Neal	5 h P M

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Sharon, Merryman pr Bordeaux
St John, Scofield pr Trieste
Barque Swan, Carver pr Bordeaux
Nelson Place, Gilchrist pr New-York
Brick Barcelo, Fernanda pr Barcelone
Mount Vernon, Rockingham pr la Havane
Goelette Wm Huer, Bolles pr Savannah
John Paulson, Nelson pr Tampa Bay

Arrivés Hier.

Navire Forest King, Hawthorn, de Liverpool
Sultana, Barrett, de New-York
Buenaventura, de Barcelone
F & B Perkins, Pike de Cardiff
Amelia, Pauly du Havre
Brick Globe, Leavitt de San Juan de Nicaragua
American, Maloney de Vera Cruz
Adams Gray, Schneider de la Havane
Barque Mary Parker, Auld de San Juan
Coronna, Sagleste de Bordeaux
Saragossa, Tarley de Philadelphie
Goelette Fawtustan, Cato de Pensacola
Josephine, Valverde de Mobile
Sister Kate, Ferro de Mobile
Vouloir, Perry de Pensacola
Oregon, Trees de Tampico
Fairy, Sylva de la Havane
Carah, Porter de Brazos
Susan, Smith de Brazos

STEAMBOATS.

Steamboat St Charles, Applegate, de Shreveport, avec un chargement de coton.
Steamboat Gipsy, Ure, de Bayou Sara, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.
Steamboat J. T. Doswell, Cathcart, de la Côte, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat Hungarian, Neal, de Cincinnati, avec un chargement de viandes salées, beurre, fromage et toute sorte de provisions.
Steamboat Bunker Hill No. 2, Edson, Saint Louis, avec un chargement de coton, tabac, porc, viandes salées et autres provisions.

—AU BAS DU FLEUVE ET MONTANT:—
Navire Fairfield, de New-York.

Par voie Télégraphique.

New York, 23 mars—Arrivé, navire Maid of Orleans, Brown, de la N-Orléans.

Chargement du navire Amelia, du Havre

[illegible]

Chargement de la barque Caledonia, venant de Bordeaux.

100 barriques 20 demi do & 100 barils vin 138 caisses absinthe & kirsch Clé Cavaroc—[illegible]

Le navire Autrichien CALEDONIA, capitaine G. Staglich, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue Dumaine. Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans le délai de cinq jours, seront envoyés dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.

CHARLES CAVAROC, 30 rue Bienville. 31m

Ni le capitaine, ni le consignataire du navire Autrichien CALEDONIA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 31m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Caledonia de Bordeaux,
144 barriques vin rouge, 10 do vin blanc; 30 demi barriques vin blanc, 100 barils do, 103 caisses absinthe Fauvajol Brunetton & Cie 25 do kirsch de do. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 31m

SEANCES PUBLIQUES
A LA SALLE D'ORLEANS
Première Séance, mercredi 31 mars.
PANACEE

Ou la plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être son médecin et son pharmacien en quelques heures d'études.

MONSIEUR DESCHAMPS vient de passer plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans, dans le but de prouver à la population de la Louisiane par des faits irrécusables, toute l'importance des grands découvertes.

M. DESCHAMPS [illegible]

Des séances publiques GRATIS, seront données par M. DESCHAMPS à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, No 62, afin d'indiquer au public les plantes les plus propres à la fabrication de sa Panacée et enseigner la manière de la confectionner, &c.

Les séances publiques seront ouvertes de 4 à 7 heures, les mardi, jeudi et vendredi.

Le lundi pour les dames.

Le mercredi, pour les habitans, propriétaires d'ateliers d'esclaves.

Le samedi, pour les malades.

Le dimanche de 11 à 2 heures, pour les artisans spécialement.

[illegible] PETIT de la PANACEE chez M. Victor Hébert & Co. 149 rue de Chartres.

Première séance le mercredi 31 mars.

AVIS.

GUSTAVE PORÉE. LEON GIRARD.
PORÉE & GIRARD,
Marchands commissionnaires,
Importeurs de Vins, Eaux de vie, Liqueurs, &c. &c. &c.
Rue St-Louis, No 7,
près la rue Vieille Levée.

Cent piastres de récompense

SERONT données à la personne qui fera recouvrer les marchandises suivantes, volées du magasin du soussigné, dans la nuit du 25 au 26 courant, à savoir: [illegible] LIVAUDAIS ERGOT, 200 rue Poydras.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil

A dater du premier jour du mois prochain, cette Compagnie n'assurera plus contre l'incendie hors de la ville. L. MATTHEWS, Agent.

A VENDRE pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située à l'encoignure St Antoine et Amour. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 29 mars

FROMAGE & ABSYNTHE SUISSE—200 meules fromage de Gruyère; 200 caisses absynthe vraie suisse marque L. Pichard et Jeanrenaud, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, Royale.

BOUTEILLES VIDES—150 paniers bouteilles bordelaises, 22 onces, 10 paniers do de 20 demi bouteilles en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale.

SAVON de Marseille—200 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale.

EAU de vie des marques connues: Martellon 1 & 4me preuve, Maurel Ire preuve, Barthélemy 2e preuve; J. S. Clerc Ire et 2me preuves; M. Daniel 1er preuve; Une Champagne Ire preuve; H. J. Sutton 1850 et 1851, &c, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale.

VERMOUTH—Des marques L. Reilly Fils et & Gautier, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, rue Royale.

MUSCAT—300 caisses de la marque Bréillot, et 30 caisses d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182—186, rue Royale.

EN magasin et à vendre par les soussignés:—
Vins rouges en barriques:
25 barriques vin rouge St-Julien, Margaux, St Estèphe
[illegible] do do Montferrand, St Emilion,
do do Médoc,
do do Dovrie Margaux;
6 do do Médoc très supérieur pour famille,
10 do do excellente qualité pour familles;
20 do do très bons pour familles,
Vin blanc en demi barriques:
25 demi barriques vin blanc Haut Sauterne qualité supérieure.
Vins rouge et blanc en caisses:
300 caisses vin rouge St-Julien;
[illegible]
Eaux de vie:
8 quarts pipes eau de vie Ja. Hennessy;
5 demi do do Pinet, Castillon;
10 quarts do do J. J. Dupuy;
25 do do do A. Camus;
12 octaves do do do
Champagne:
30 paniers champagne extra;
10 do do demi bouteilles extra;
Guignolet:
15 caisses guignolet supérieur.
PORÉE & GIRARD, No 7 rue St-Louis

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 109, rue Royale.

VIN BLANC—100 barils Haut Sauterne,
20 barriques do do,
En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 69, rue des Magasins.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
25 mars 1852.

LES actionnaires sont invités à se présenter à la Banque en personne ou par leurs fondés de pouvoir pour voter par écrit pour ou contre l'acceptation d'un acte intitulé "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," passé par la législature de cet Etat, le 10 mars 1852. Les votes seront reçus et enregistrés à partir de ce jour de 11 heures à 2 heures, jusqu'au 30 avril prochain.

Par ordre de la Direction,
EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
25 mars 1852.

UNE assemblée des actionnaires aura lieu au local de la Banque, lundi 3 mai prochain, de 10 heures à 2 heures, pour procéder à l'élection de trois commissaires conformément à la section d'un acte intitulé "Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens," adopté le 10 mars 1852. Les actionnaires sont invités à participer à la dite élection en personne ou par procuration.

Par ordre,
EUG. ROUSSEAU, Caissier.

VOR. HEBERT & CO.,
Libraires, papier peint, articles de Bureaux, &c.
149, rue de Chartres,

Par navire Chesapeake du Havre

Le Bon Jardinier pour l'année 1852,
La Chimie d'Orfila,
Taille-Crayon, nouvelle invention,
Etiquettes gommées, de tous dimensions, pour marquer les marchandises.
Etain en feuille, divers numéros.
Un grand assortiment
De papier à lettre de toutes [illegible]

Papier peint.

Depuis 10 cents le rouleau—papiers unis, [illegible] Le Prophète, [illegible]

Bon marché réel.

56 Aux Dames. 56

[illegible] Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de Dolbear, [illegible]

A Vendre

UN LOT DE TERRE situé à Est Pascagoula, de 100 pieds de face sur 200 de profondeur, avec maison, neuf, cabane à bains neuve, entourée d'une voûte neuve. La maison est meublée des meubles nécessaires il y a sur la propriété 10 jolie pieds de tous plancher &c. pour refaire la maison, faire les cuisines et les barrières. Le dit lot de terre n'est qu'à 3 à 4 arpents de l'hôtel, et dans une position très favorable.

Pour les conditions, s'adresser à MM. P. J. Pavy, Lobet & Co., No 13 rue Conti, chargés de la vente. 11mars—19f

A VENDRE une habitation située à environ 60 milles au dessus de la ville, [illegible] JUAN DE EGANA, 47 Bienville

CAFE [illegible] LABORDE & XIQUES, 37 Commune

DEMANDE D'EMPLOI [illegible] S'adresser chez M. MEYER, [illegible] rue Royale 174.

N. B. Elle préférerait une famille à un pensionnat.

Marchandises nouvelles.
HABILLEMENTS D'ENFANTS,
36 rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivées de France et par [illegible] LAGAY & LECANU [illegible]

A. STURZENEGGER & ETTENOD,
41, BIENVILLE, encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Oneida, Sharon et Middlesex, un assortiment complet de Chapeaux de paille pour dames et enfans:
[illegible]
Eau de Cologne, cigares, au prix des manufactures. 25 mars

Jolie Résidence à vendre ou à louer.

UNE jolie maison à deux étages en bon état sise sur la rue Jackson, Lafayette, entre Live Oak & Laurel.

Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co. 22, rue St Louis. 23mo

Marchandises Nouvelles.
Vêtements d'Hommes d'été,
36, Rue de Chartres.

REÇUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Jeanne, Galena et Empire City, de New-York.

Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous recevrons par les derniers arrivages de France et du Nord,

Un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, composé de tous les articles nouveaux de printemps et d'été, que nous offrons en vente à des prix très avantageux.

LAGAY & LECANU. 36, rue de Chartres.

DELCROIX,
Magasin de Papier Peint,
[illegible] Entre St-Louis et Conti.

VIENT [illegible] DELCROIX, 106 rue de Chartres.

PORTWINE—[illegible] J & J TARDOS.

VIN [illegible] J & J TARDOS.

VIN blanc en caisses [illegible] J & J TARDOS.

Cognac Pellevoisin.

250 FUTAILLES [illegible] 1/2, 1/4 [illegible] THE EARLY & BLANCHARD & Co.

Cognac de J. Faure & Co.

5 FUTS [illegible] THE EARLY & BLANCHARD & Co.

RAFFLE.

Le célèbre cheval ambleur, *Silver Tail*, qui a battu Royal et George Wilson, à Natchitoches, Tennessee, à une Course de 2 milles parcourus en 2 m 29.

Sera Raffle

Le 10 avril prochain, à 5 heures du soir, à la BOURSE ST LOUIS.

Si tous les billets ne sont pas placés à cette époque, l'argent sera remboursé contre la remise du billet.

Le cheval peut être visité à l'étable de F. Van Kooten, encoignure St Louis et Bourbon.

Soixante billets à $20 chaque. On peut s'en procurer au bureau de l'Hôtel St-Louis.

CHAUX—[illegible] F. H. MONSLAUX, rue St-Louis, encoignure Robertson.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne Comte de Montbrun, [illegible] GILDEMEESTER & Co. 33, rue Gravier.

VIN DE BOURGOGNE—30 caisses de 24 demi bouteilles Chambertin;
20 caisses de 12 bouteilles Chambertin, en débarquement du navire Middlesex, du Havre, à vendre par GILDEMEESTER & Co., 33 rue Gravier.

Estaminet Washington à vendre.

LE soussigné offre à vendre son Estaminet et sa pension bourgeoise, situé rue de Chartres, No 119, près de l'hôtel St-Louis. Cet établissement a une belle clientèle et possède de cinquante à soixante pensionnaires.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux. JOHN RENT.

AMONTILLADO—20 caisses Amontillado, à vendre à bas prix par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2, Poydras.

VIN ROUGE—100 barriques bon ordinaire, 16 do pour bouteilles.
En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 42, rue des Magasins.

Marchandises diverses pour le commerce de la ville et du Mexique.

REÇU par les derniers arrivages de Liverpool et du Nord, un grand assortiment de marchandises anglaises, consistant en:

Toiles d'Irlande en pièces et 1/2 do, Toiles à draps, D'après damassées, Listados, Etoffes rayées, Toile de Courtrai, Tetes d'Oreillers en toile, Toile jaune et écrue, Coutil 3/4, Toile d'habitans de Hollande écrue et écrue, Linge de Table, Nappes et Serviettes, Mouchoirs 3/4 batiste, Etoffe pour matelas, Toile de Russie, Tapis en toile cirée, Tapis pour escalier, Fustilles, Bretannes, Estopillas, Crequillas, Crecs à la Morlaix, Hosseau.

AUSSI:

Lastings, Alpacas, Bayettes, Impériales, Mouchoirs Veronas, Foulards de soie, Linon imprimé, Mousseline suisse, Mull et autres Mousselines, Organdies.

MARCHANDISES DOMESTIQUES.

Coton à drap écru, Cotonnade, Indiennes, Osnaburgs, Kerseys, Linseys, Couvertes &c., à vendre à des conditions libérales par O. R. GRAHAM.

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné informe messieurs les confiseurs, pharmaciens, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel, qu'il vendra pour du comptant les objets suivants: casseroles, bassines, chaudières et ustensiles de cuisine. Il prie les personnes qui lui doivent, de régler le plus tôt possible, et ceux à qui il doit, de présenter leurs comptes.

Il vendra aussi le fonds de son établissement, consistant en outils, etc. Si dans un délai il n'a pas vendu à l'amiable, il vendra à l'encan.

J. B. DUCRET, chaudronnier, rue St-Louis, No 14, entre Levée et Chartres.

ESSENCE d'oranges, limons et bergamotte, reçue directement de Gênes, à vendre par J. Y. DE EGANA, 47, Bienville. 13 ma

VIN—300 caisses bon vin rouge; 150 caisses vieux Château Latour et [illegible] X. LAMBERT, 69, Magasins.

FROMAGES—[illegible] NUMA LACOSTE, 142, Royale.

CAFE—[illegible] CONVERSE & Co, 22, Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—[illegible] R VALLS 73, Magasins

AMUSEMENTS.

OPERA ITALIEN.
THEATRE D'ORLEANS.

PREMIERE REPRESENTATION
Spectacle extraordinaire,
MERCREDI 31 MARS 1852
NORMA.

Grand opéra en 2 actes, de Bellini.
Débuts des Signoras
LENA STEFFANONE et
FIDONIA COSTINI,
et des
Signor FORTI et ROSSI.

Norma.

Norma .... Signora STEFFANONE
Adalgisa .... Signora COSTINI
Pollione .... Signor FORTI
Oroveso .... Signor ROSSI
Flavio .... [illegible]

MAX MARETZEK [illegible]

Premières Loges, [illegible]
Parterre et Baignoires [illegible]
Second Amphithéâtre [illegible]
Troisièmes [illegible]

Chef d'orchestre ..... MAX MARETZEK
Premier violon ..... J. KREUTZER

Deuxième représentation
VENDREDI 2 AVRIL,
LUCREZIA BORGIA.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et le rideau se lèvera à 7 heures et demie.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 1er AVRIL,
SEMIRAMIS,
Grand opéra de Rossini.

Théâtre des Variétés.

MERCREDI, 31 MARS 1852.

Le spectacle commencera par [illegible] *Man and Wife*, [illegible] *Pas de Kossuth* par [illegible] Montplaisir, [illegible] *Jugement de Paris*; [illegible] *the Bride of the Market*.

THEATRE DES VARIETES.

Mme C. HOWARD

A l'honneur respectueusement [illegible] MERCREDI SOIR, 31 MARS [illegible]

MAN AND WIFE.

Ellen Worrett ..... Mme C. HOWARD

Pas du nouveau Divertissement par M. et Mme Montplaisir [illegible]

CLARI,
OR THE MAID OF MILAN
Clari ..... Mme C. HOWARD

Dernière semaine.

Le Panorama est en vente. Voyez [illegible]
LE PANORAMA DES
Terres Sacrées et Classiques
Est maintenant ouvert
à la Salle du Commerce [illegible]
Le grand Panorama transparent de GLIDDON,
ayant 900 pieds de long et [illegible] *l'Egypte et la Nubie.*

Et des descriptions orales et [illegible] tous les soirs à sept heures et demie, et [illegible] à midi et demi. Les portes [illegible]

Entrée, Adultes 50 cents, [illegible] Enfants ayant plus de 25 [illegible] Pour les détails voyez le [illegible]

BAL DU GLOBE
Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que ce [illegible] SAMEDI [illegible] KAL MASQUE [illegible]

Un orchestre [illegible] plus modérés.

[illegible] Personne ne sera admis dans le [illegible] P. VICTOR.

Montre perdue

Une petite MONTRE EN OR avec chaîne et breloques, et portant le No 1332, a été perdue le 25 courant, entre [illegible] P. M.

Une récompense honnête sera donnée à la personne qui la rapportera au No 12, rue de la Douane.

UN jeune homme [illegible] Royale et Quartier.

F. JAUFROID,
MAGASIN DE VARIETES,
62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.
[illegible]

R. M. MONTGOMERY & Co,
ENCANTEURS,
Au Mart Auction, 87, rue du Camp.

Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.

LAF. GUYOL,
COURTIER DE CHANGE, D'ACTIONS, DE BILLETS
Et de propriétés foncières,
41, PASSAGE DE LA BOURSE,
Entre Douane et Bienville.

Dissolution de société.

LA maison H. Noël & Giraud a été dissoute d'un commun accord à partir [illegible]

H. NOEL,
G. GIRAUD,
J. LAINEL

[illegible] J. M. CAVAILLES

Vor. HEBERT & Cie.
149, Rue de Chartres

REÇU par le navire Lexington [illegible]

AVIS—Les personnes [illegible] John Hayman, [illegible]

AVIS—[illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]

Syndics, J. E. J. WILLIAMS, [illegible] A. LANAUZE.

Belle résidence d'été à vendre, à la Baie St-Louis.

Une belle maison, dépendances, [illegible] belles vignes de l'Ile [illegible]

Pour les conditions s'adresser à E. Roche, à la pharmacie au coin, sur la Levée.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société pour [illegible] sous la raison commerciale [illegible] & GIRARD.

GUSTAVE PORÉE,
LEON GIRARD.

Sirop! Sirop!

LES soussignés ont [illegible] DUNTZE & HUNN

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par
FAURES & NORMAN,
Successeurs de
LOREILHE & Co.

10 BARRIQUES Montferrand [illegible]
[illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

247 caisses en débarquement des navires [illegible] G W DUNBAR'S [illegible]

TABAC en boulins pour cigares et tripes, à vendre par Y. QUADRAS & Co., [illegible] Douane.

REÇU par les derniers arrivages de la Havane [illegible] QUADRAS & Co.

VINS [illegible] Y. QUADRAS & Co.

CHOCOLAT [illegible] Y. QUADRAS & Co.

REÇU par le navire Henry, de Marseille:
30 barriques vin de Bergame;
100 caisses vin muscat Frontignan,
30 balles de 30,000 chaque bouchons, &c. à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieux-Levée. 30 ma

ABSINTHE—100 caisses absinthe Louis N. & Co., à vendre par ANT. GIRAUD. 30 ma

KIRSCH—70 caisses kirsch La Nodin, à vendre par ANT. GIRAUD.

VIN—350 caisses vin rouge et blanc, à vendre par ANT. GIRAUD.

ATTENDU par les navires Amerika et Caledonia, de Bordeaux:
100 barriques vin rouge et blanc
60 caisses vin de l'Ermite,
0 quarts eaux de vie de Cognac
A vendre par [illegible] 15 ma

CACAO de Guayaquil et de Caracas à vendre par R VALLS, 73, Magasins. 23 mars